

Des voix: Oh, oh!

M. McDermid: Cessez de plainanter.

M. Robison: Le Programme canadien de remplacement du pétrole devait rester en vigueur jusqu'en 1990, mais il semble maintenant qu'il se terminera le 31 mars 1985. En réalité, monsieur le Président, le couperet s'est abattu le 8 novembre, non seulement sur ce programme-ci, mais aussi sur bon nombre d'autres mesures sociales et économiques importantes, y compris des programmes reliés à l'environnement, à la culture et à toutes sortes d'autres questions. Nous avons déjà pu constater en Colombie-Britannique ce que veulent dire des compressions budgétaires comme celles que le gouvernement fédéral nous a annoncées. L'annulation de ce programme très important n'est qu'une autre preuve des ressemblances idéologiques qui existent entre le gouvernement fédéral conservateur et son allié, le gouvernement du Crédit social en Colombie-Britannique.

Ce programme a eu pas mal de succès. Au moment de sa mise en vigueur, 37 p. 100 des maisons étaient chauffées au mazout. De fait, d'après les fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le programme a donné d'excellents résultats. Près d'un million de logements auparavant chauffés au mazout utilisent maintenant d'autres sources d'énergie. Je signale que si le programme avait été maintenu, plus d'un million de logements auraient converti leur système de chauffage au mazout pour utiliser une autre forme d'énergie. Nous économisons du pétrole.

Le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes est une autre mesure que le gouvernement veut supprimer. Les critères fixés dans le cadre du programme ont été modifiés récemment d'une façon qui nuit certainement aux habitants de ma circonscription de Burnaby. Je sais, monsieur le Président, qu'au cours des jours et des semaines à venir, d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre signaleront au gouvernement leurs graves préoccupations au sujet de la façon dont celui-ci s'est rangé du côté des libéraux pour appuyer le Programme énergétique national et dont il s'attaque maintenant à d'autres programmes visant à économiser l'énergie.

M. le vice-président: Comme il est 16 heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1600)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour passer à l'article n° 175?

Des voix: D'accord.

* * *

LA RÉFORME DU SÉNAT

MOTION PRÉVOYANT QUE LA CHAMBRE EXAMINE LE RAPPORT
DU COMITÉ MIXTE SPÉCIAL

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills) propose:

Que la Chambre prenne note du rapport du comité mixte spécial sur la réforme du Sénat, déposé à la Chambre des communes le mardi 31 janvier 1984.

Réforme du Sénat

—Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi que de vous parler de la motion prévoyant que la Chambre examine attentivement le rapport du comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur la réforme du Sénat. Comme vous le savez, la réforme du Sénat fait de nouveau l'objet d'un débat animé au sein de la population. On veut du changement cela est certain, et on nous accorde un bien bref délai pour procéder aux changements qui s'imposent.

Je voudrais exprimer mes remerciements aux derniers sénateurs désignés par l'ancien premier ministre qui ont remis la question à l'ordre du jour en s'opposant à la volonté de la Chambre exprimée par une résolution unanime de tous les partis. Il se pourrait bien que cette fois-ci le Sénat fasse l'objet de certaines réformes et j'espère que les députés examineront le rapport du comité mixte spécial avec l'idée de le faire approuver par le cabinet fédéral et ceux des provinces. Nous savons que la raison pour laquelle les sénateurs désignés s'en sont pris à la Chambre, c'est qu'ils en voulaient à l'emprise et au pouvoir du très honorable chef de l'opposition (M. Turner). Naturellement, ce dernier ne fait pas partie du cercle de leurs amis. En deuxième lieu, ils voulaient également embêter le gouvernement. En fin de compte, ils se sont embêtés eux-mêmes. Ils ont montré où se situaient leurs intérêts et il se pourrait que ce geste d'égoïsme amène une heureuse conclusion.

Aujourd'hui, je voudrais inciter le cabinet à se servir de ce rapport spécial comme point de départ. Pour ma part, je voudrais qu'une résolution soit présentée à la Chambre pour adopter les règlements et ensuite qu'on ait recours à l'article 38 de la nouvelle loi constitutionnelle et qu'on le soumette ensuite aux premiers ministres et aux assemblées législatives des provinces. Si l'on soumettait le rapport à la population, il ne serait pas étonnant qu'elle l'accueille fort bien. Je voudrais aussi inviter tous les députés, surtout la centaine de nouveaux qui, parce qu'il leur faut du temps pour apprendre leur métier, n'ont pas eu l'occasion de lire les rapports des comités précédents sur le sujet, à demander à leurs collaborateurs d'examiner le nouveau rapport, car il en vaut sûrement la peine.

Le rapport a été remis en janvier 1984. Le comité était formé de huit sénateurs et de dix députés. J'ai eu la chance d'en faire partie à la dernière étape des audiences ainsi qu'à l'étape du rapport qui a demandé presque un an de préparation. Le comité a parcouru chacune des provinces et les deux territoires, et a recueilli plus de 300 mémoires présentés par des particuliers ou des organismes d'un bout à l'autre du pays. Il s'agit là à mon avis d'un apport important au processus permanent de la réforme du Parlement et du Sénat. Je puis dire que le rapport du comité a un caractère pratique, car il est l'œuvre d'hommes politiques actifs et pratiques. A ce titre, il traduit bien l'équilibre qu'il est nécessaire d'assurer dans notre pays entre les paliers fédéral et provincial, de même que l'équilibre nécessaire entre une Chambre basse dont les membres sont élus selon un système de représentation populaire et une Chambre haute qui devrait refléter les divers intérêts régionaux du grand pays qu'est le Canada.